



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

Affaire suivie par : Lucille PROVOST

SERVICE ENVIRONNEMENT

N°D2023-176-STE

OBJET : REDEVANCE SPÉCIALE CONVENTIONS PARTICULIÈRES GROS PRODUCTEURS

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2018C-96-STE en date du 28 juin 2018 par laquelle l'Assemblée a fixé les tarifs de la Redevance Spéciale pour les déchets des professionnels ;

Considérant que cette délibération prévoyait également que les conventions particulières passées avec les gros producteurs de déchets soient maintenues. Sept établissements sont concernés par cette mesure et avec lesquels il convient, chaque année, de signer un document contractuel particulier ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'approuver les conventions particulières avec les entreprises ou établissements publics suivants : le supermarché E. LECLERC, le supermarché CASINO, le supermarché INTERMARCHÉ Fumel, le Centre Hospitalier de Fumel, la commune de Fumel, le camping Ullule de Tournon d'Agenais et le château de Saint- Sylvestre au titre de la Redevance Spéciale 2023-2024 ;

2°) – D'autoriser la signature de ces conventions particulières et tous les documents en rapport avec cette affaire ;

3°) – Précise que le produit de ces redevances a été inscrit au BP 2023 en recettes (section fonctionnement – article 70612).

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 19 octobre 2023



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 20 octobre 2023

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 20 octobre 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com